

**Dénomination d'une Place du «19 mars 1962» - Question orale de M. BONNET, Conseiller Municipal**

**M. BONNET :** Monsieur le Maire, chers collègues, lors du Conseil Municipal de décembre dernier, j'avais fait part de ma surprise devant le choix de la date du 19 mars 1962 pour rendre hommage aux anciens combattants d'Afrique du Nord. J'avais alors été renvoyé à mes leçons d'histoire et à mes culottes courtes des années 60 et je constate que depuis ce choix, l'émotion est vive parmi les anciens combattants. Pour certains cette date est vécue comme une insulte, comme un choix indigne de notre part. Renvoyé à l'histoire, j'en viens à l'histoire justement. Je voudrais simplement dire que tout le monde sait que dans les suites immédiates du cessez-le-feu, il y eut particulièrement des disparitions parmi nos soldats et parmi les civils et ceux qui avaient choisi la France.

J'ajoute que la loi du 9 décembre 1974 avait proposé comme date légale de la fin des combats le 2 juillet 1962 et que de nombreux combattants ont reçu leur carte pour la période du printemps 1962 et les combats qu'ils avaient pu vivre à ce moment-là. Le Président MITTERRAND que vous citez plus souvent que moi avait...

**M. LE MAIRE :** Non, je ne le cite pas plus souvent que vous, peut-être même moins. Vous, vous citez d'une certaine manière et moi d'une autre !

**M. BONNET :** M. MITTERRAND a dit en septembre 1981 que s'agissant d'une date de célébration, cela ne pouvait pas être le 19 mars 1962 donc c'est vraiment quelque chose qui dépasse les clivages politiques. Vous-même, Monsieur le Maire, en réponse aux réactions des anciens combattants voici environ un mois, vous avez dit dans la presse que depuis 30 ans les associations n'avaient pas pu s'entendre sur une date. Alors pourquoi en choisir une ? Il ne s'agit pas ici d'être pour ou contre telle ou telle association. Il s'agit de revenir au fait qu'on souhaite rendre hommage aux anciens combattants et il faut essayer de sortir de cette polémique politicienne. Dans cet esprit, je propose au nom du groupe «Une volonté, une force pour Besançon» la motion suivante que je sou mets à l'ensemble de mes collègues :

*«Le Conseil Municipal prend acte de l'émotion suscitée parmi les anciens combattants par la décision de baptiser une place de la date du 19 mars 1962 à travers la réaction de la majeure partie des associations concernées.*

*La Ville de Besançon entend ne pas oublier les combattants morts dans les semaines qui ont suivi cette date.*

*En conséquence, il est décidé d'attribuer au lieu choisi la dénomination Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord».*

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur BONNET. Vous êtes l'écho de nombreuses associations. J'ai reçu un courrier important sur ce dossier de la place du 19 mars. J'ai répondu à chacune des lettres que j'ai reçues en rappelant tout simplement qu'il y a eu une demande émanant de la FNACA qui est une Fédération d'Anciens Combattants d'Afrique du Nord, qui n'est pas la seule organisation, je le sais, mais qui veut nous rappeler par cette date du 19 mars, choisie à tort ou à raison, la date où le cessez-le-feu a été proclamé, cessez-le-feu qui a mis fin donc à 10 années de guerre -qui n'en était pas une d'ailleurs aux yeux des Gouvernements de l'époque- en Afrique du Nord. Cette association a fait la même démarche auprès d'autres villes et j'ai ici les 16 725 Conseils Municipaux qui ont demandé l'officialisation effectivement du 19 mars. J'ai

2 480 villes dans l'hexagone toujours qui ont répondu comme l'a fait le Conseil Municipal récemment dont 38 villes de l'importance de Besançon. Il m'a donc semblé possible de répondre à cette demande des anciens combattants appartenant à la FNACA.

Je connais bien les relations pas toujours amicales entre les différentes associations très nombreuses d'anciens combattants et d'autres souhaitent faire autre chose mais rien ne m'a jamais été proposé, sinon après la délibération du Conseil Municipal. Alors je dirai simplement à ces associations : regroupez-vous et faites une demande en bonne et due forme. La décision du Conseil a été prise en toute connaissance de cause et pour les 30 000 des nôtres qui sont restés là-bas en AFN en particulier, morts ou disparus, les 300 000 qui sont revenus blessés ou malades, il nous semblait intéressant de rappeler cela. 19 mars ou pas, c'est l'ensemble des combattants d'Afrique du Nord que nous respectons et que nous honorons par cette place où il y aura simplement une petite stèle avec une plaque rappelant les souvenirs de cette guerre d'Algérie. Je mets votre motion aux voix.

Dix Conseillers Municipaux ayant voté pour, cette motion est rejetée à la majorité.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 1997.*